

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 19H00,
À LA SALLE MUNICIPALE
SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sont présents: La mairesse suppléante, Mme Sylvie Perreault.

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard et le conseiller monsieur Normand Moore.

Est absent : M. Jean-Guy Boulet

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

2. 20-09-140 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de vacance au poste de maire;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020;
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020;
7. Faits saillants du rapport financier 2019;
8. Présentation du premier projet de règlement 239, modifiant le règlement de zonage no 36.
9. Correspondance;
10. Présentation des comptes à payer;
11. COVID-19
 - Désinfection des modules et installations au parc;
12. Diverses résolutions:
 - Embauche d'un chauffeur – hiver 2020-2021;
 - FDT – Dépôt de projet « Projet de trottoir au parc »;
 - Articles à vendre;
13. Période de questions (de 19h30 à 20h);
14. Rapport de l'inspecteur municipal;
15. Suivi des actions à faire;
16. Rapport des activités du maire et des conseillers;
17. Sujets divers:
 - Offre d'emploi – Procédure d'embauche;
18. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
19. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 20-09-141 : AVIS DE VACANCE AU POSTE DE MAIRE

ATTENDU QUE le mandat du maire, Monsieur Jean-Guy Boulet, a pris fin 8 septembre 2020, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 14 septembre 2020, un avis de vacance du poste de maire est déposé par le directeur général à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de maire a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de maire doit être comblé par une élection partielle dont la date du scrutin sera fixé par le directeur général et président d'élection ultérieurement.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de prendre acte de l'avis

de vacance au poste de maire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-09-143 :** **NOMINATION - REPRÉSENTANT POUR L'ASSOCIATION MULTI-RESSOURCES DE LA DUALCO**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine fait partie de l'association Multi-ressources de la DUALCO;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Boulet, maire de la municipalité de La Reine était l'élu attitré au dossier de la DUALCO;

CONSIDÉRANT la démission de M. Boulet du poste de maire, le conseiller M. Normand Moore a signifié son intérêt pour lui succéder;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité, de nomme M. Normand Moore comme représentant de la municipalité de La Reine pour l'association multi-ressources de la Dualco.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-09-142 :** **NOMINATION D'UN SUPPLÉANT AU MAIRE**

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Perreault occupe actuellement les fonctions de mairesse suite à la démission du maire, M. Jean-Guy Boulet;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de nommer M. Normand Moore, maire suppléant.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- 4. **20-09-146 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- 5. **20-09-145 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- 6. **20-09-144 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- 7. **20-09-147 :** **FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

ATTENDU QU'au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire *rapport aux citoyens* des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier effectué en date du 31 août 2020;

ATTENDU QUE Mme Sophie Bouchard demande la dispense de lecture;

ATTENDU QUE ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité de prendre acte dudit rapport présenté et qu'une copie soit acheminée à chaque résidence du territoire de la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

8. 20-09-148 : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 239, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 36

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1), la Municipalité de La Reine a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 14 septembre 2020, le projet de règlement numéro 239 révisant le règlement de zonage numéro 36;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement de zonage numéro 239, en conformité avec l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage a également donné le 10 août 2020.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault résolu à l'unanimité que, le premier projet du règlement 239 intitulé « Premier projet règlement numéro 239 modifiant le règlement de zonage numéro 36 » soit adopté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. CORRESPONDANCES

▪ **20-09-149 : DÉTERMINATION DU TRAVAIL DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SUPPORT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

ATTENDU QUE la municipalité veut améliorer ses infrastructures récréatives et de loisir pour les aînés;

ATTENDU QUE le rôle des agentes de développement a été modifié;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler;

ATTENDU QUE ces projets doivent être cités dans le plan de développement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil demande à madame Maude Bergeron, de travailler afin d'accompagner le Cercle des Fermières de La Reine dans la préparation d'un projet à déposer au Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) soit l'achat d'une piqueuse pour faire de la courte pointe et des cours et accessoires de courte pointe.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-09-150 :** **RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité :

- De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-09-151 :** **PONCEAU SITUÉ DANS LE 4^E ET 5^E RANG – DÉTERMINATION DES TRAVAUX REQUIS**

ATTENDU QUE la situation d'un ponceau situé dans le 4^e et 5^e rang serait jugée problématique par un propriétaire foncier nonobstant qu'il soit mentionné par l'inspecteur municipal que la largeur carrossable du chemin est tout de même de 17 pieds, permettant le passage de véhicules;

ATTENDU QU'une soumission pour effectuer les travaux requis a été demandée à l'entreprise Multi-Services Robitaille Inc, au montant de 1 450,00\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que des photos dudit ponceau ont été envoyées au MFFP afin de s'assurer de la nécessité ou non de l'obtention d'un certificat d'autorisation pour procéder;

CONSIDÉRANT que selon le MFFP, l'activité n'est pas normée par la réglementation et que les travaux s'apparentent à un remplacement de ponceau pour lesquels une autorisation est requise, les travaux devraient donc être autorisés avant d'être réalisés et qu'une tarification de 1 966,98\$ s'appliquerait pour l'analyse de la demande d'autorisation.

ATTENDU QUE le conseiller, M. Normand Moore souhaite se pencher sur le dossier afin de s'assurer qu'un certificat d'autorisation soit effectivement requis.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Normand

Moore à analyser le dossier avec le MFFP.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

10. 20-09-152 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour août 2020, au montant de 24 873.25 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en août 2020, au montant net de 9 575.94 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en juillet 2020, totalisant un montant de 8 541.04 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

11. COVID-19

▪ **20-09-153 : DÉSINFECTION DES MODULES ET INSTALLATIONS AU PARC**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité que la désinfection des modules et installations du parc prenne fin étant donné le faible taux d'achalandage et l'atteinte du budget autorisé de 2 500,00\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12. DIVERSES RÉOLUTIONS

▪ **20-09-154 : DÉPÔT DE PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2024**

ATTENDU QUE la municipalité peut bénéficier de la « Politique de soutien aux projets »;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer ses infrastructures pour le bénéfice de l'ensemble de ses citoyens;

ATTENDU QUE de nouveaux aménagements récréatifs ainsi que des arbres ont été ajoutés au parc. Il est donc proposé de procéder à l'aménagement de trottoir pour en bénéficier d'avantage.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de déposer le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest : Priorité #2 : Projet de trottoir au parc, et d'autoriser Mme Sylvie Perreault à signer tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-09-155 : ARTICLES À VENDRE**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a préparé une liste d'articles à vendre avec un prix plancher suggéré.

ATTENDU QUE divers articles ont été mis en vente par soumission aux municipalités avoisinantes via courriel;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue par courriel de la municipalité de Normétal pour l'ensemble de lumière (flèche pour voirie) au prix de 55,00\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de vendre ledit ensemble de lumière au montant de 55,00 \$ (prix plancher 50,00) à la municipalité de Normétal.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**
15. **SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**
16. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**
17. **SUJETS DIVERS**
- **20-09-156 : PROCÉDURE D'EMBAUCHE – POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Sylvie Perreault, mairesse suppléante et M. Daniel Céleste, directeur général à procéder aux entrevues des candidats pour le poste de directeur des travaux publics et de faire une recommandation au conseil lors de la séance du 5 octobre 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

18. **TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**
19. **20-09-157 : CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h41.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Sylvie Perreault, mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.